



## LA LETTRE

## Édito

C'est fait ! Les adhérents de l'OPOB et de PMA ont voté lors des assemblées générales extraordinaires du mois d'août la fusion des deux organisations de producteurs qui sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Ils ont donc approuvé la démarche initiée il y a trois ans avec la naissance de *Les Pêcheurs de Bretagne*. L'OP peut aujourd'hui poursuivre sa montée en puissance et proposer à ses adhérents de défendre leurs intérêts dans les meilleures conditions.

En effet, avec près de 800 navires, 3 000 pêcheurs et une production annuelle de 100 000 tonnes, soit un tiers de la pêche fraîche française, *Les Pêcheurs de Bretagne* devient l'OP la plus importante d'Europe et entend peser dans les décisions politiques en lien avec les activités de ses adhérents. A commencer par les négociations concernant la fixation des TAC et quotas 2015 (voir dossier). Par ailleurs, la naissance de *Les Pêcheurs de Bretagne* coïncide avec l'entrée en vigueur de différentes mesures de la nouvelle Politique Commune des Pêches (interdiction des rejets, amélioration de la traçabilité). De nouveaux défis qu'il sera plus facile de relever en étant unis.

**Patrice Donnart**

Président directeur de  
*Les Pêcheurs de Bretagne*

## Sommaire

## Zoom sur...

La nomination du nouveau commissaire européen à la pêche et à l'environnement

## Dossier

Amélioration de la sélectivité ou baisse des quotas ?

## Repères

Mise en œuvre de l'obligation de débarquement pour les pêcheries pélagiques

## Projet

Une meilleure traçabilité pour le consommateur

## Les chiffres

Bilan des campagnes estivales

## Portrait

Soazig Le Gall-Palmer, Armement bigouden

## Zoom sur...

## La nomination du nouveau commissaire européen à la pêche et à l'environnement.

*Après les élections européennes de mars dernier, les 27 nouveaux commissaires ont été nommés en septembre et entrent tout juste en fonction. Le Maltais, Karmenu Vella, prend donc la relève de Maria Damanaki en devenant le nouveau commissaire à la pêche et à l'environnement. Une double casquette qui pose question.*

Au début du mois d'octobre, comme tous les nouveaux commissaires européens, Karmenu Vella a connu son premier grand oral. Nommé par le nouveau président du Conseil, Jean-Claude Juncker, M. Vella devait convaincre les membres des commissions Pêche et Environnement de sa légitimité à occuper ce poste. Interrogé pendant trois heures, le nouveau commissaire a répondu à 45 questions et exposé ses priorités. « *Karmenu Vella a livré une prestation acceptable lors de ce grand oral. Il a obtenu la moyenne mais devra faire ses preuves*, témoignait Alain Cadec (UMP), président de la Commission pêche du Parlement européen dans les colonnes du quotidien Ouest-France. *J'ai en particulier apprécié sa sincérité et sa volonté de travailler en étroite coopération avec le Parlement européen* ».



■ Karmenu Vella

Mais ce n'est pas tant l'homme qui inquiète les professionnels de la pêche. C'est surtout le rapprochement entre les thèmes de la pêche et de l'environnement, deux domaines qui sont encore souvent considérés comme divergents. « *Ce n'est pas forcément un bon signal*, prévient Jacques Pichon, directeur de *Les Pêcheurs de Bretagne*. *A priori, cela peut signifier que la pêche est uniquement un poids pesant sur l'environnement. Du coup, on a l'impression que la notion d'activité économique fournissant une alimentation saine aux habitants de la planète est écartée un peu*

*rapidement. On ne se serait jamais permis ça avec l'agriculture ! »*

« *Je suis heureuse de voir que le commissaire a une approche très équilibrée du développement durable. Bien que le lien entre les portefeuilles de l'environnement et de la pêche n'était pas évident*, constatait quant à elle Isabelle Thomas, députée européenne (PS) et membre de la commission Pêche. *Il a clairement souligné que la pêche n'est pas seulement une question de conservation des espèces, mais aussi des emplois et la viabilité économique des régions côtières. Nos craintes ont été dissipées.* » Tout le monde ne partage pas cet optimisme. Du côté des professionnels de la pêche, les doutes persistent. « *C'est un sujet de préoccupation pour l'avenir de notre profession même s'il ne faut pas faire de procès d'intention au nouveau commissaire*, nuance Jacques Pichon. *Malgré cela, notre inquiétude est partagée par tous les pêcheurs européens.* » L'épreuve de vérité interviendra très certainement au moment des premières propositions pour les Tacs et quotas 2015.

A suivre...

« Notre inquiétude est partagée par tous les pêcheurs européens. »



■ Parlement européen, bâtiment Louise Weiss

REPÈRES...

## Mise en œuvre de l'obligation de débarquement pour les pêcheries pélagiques

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, les pêcheries ciblant les espèces comme le maquereau, le chinchard, l'anchois ou le thon, seront soumises à l'obligation de débarquement de l'ensemble de leurs captures c'est-à-dire à l'interdiction des rejets en mer des captures non désirées.

A deux mois de cette échéance, des interrogations demeurent quant aux modalités de mise en œuvre de cette nouvelle mesure de la PCP. La faute à un retard du système législatif européen.

En effet, pour que cette mesure soit opérationnelle, il est auparavant nécessaire de supprimer ou modifier certaines dispositions des règlements actuels relatifs aux mesures techniques, aux mesures de gestion et aux mesures de contrôle qui vont à l'encontre de l'obligation de débarquement. Or, d'après le calendrier européen, le règlement « Omnibus », texte qui modifiera les règlements actuels pour les rendre compatibles au nouvel objectif de la PCP, ne sera voté au mieux qu'en février 2015.



Par ailleurs, l'application pratique de cette obligation passe par l'adoption par la Commission européenne des plans de rejets soumis pour les différentes régions maritimes par les Etats Membres concernés. Ces plans prévoient notamment la définition précise des navires concernés par l'interdiction des rejets et les modalités de remise à l'eau des poissons à haut taux de survie ou, au contraire, des produits abîmés et impropres à la consommation. Pour le moment, les échéances de publication des actes délégués ayant valeur de validation des plans ne sont pas connues.

SÉLECTIVITÉ

# Amélioration de la sélectivité ou baisse des quotas ?

Comme chaque année, les échanges reprennent entre la Commission européenne et les professionnels de la filière pêche pour préparer la fixation des possibilités de pêche pour 2015 (TAC et quotas 2015). La notion de RMD\* et surtout du délai optimal pour l'atteindre seront au cœur des discussions. Explications.

Comme tous les ans, la définition des quotas pour l'année suivante nécessite de très longues discussions et Les Pêcheurs de Bretagne travaillons déjà depuis cet été au développement de propositions

assurant l'atteinte des objectifs biologiques de gestion en préservant l'équilibre économique du secteur. L'année 2015 marque la dernière marche pour atteindre le RMD, si pour certaines espèces cet objectif est réaliste, pour d'autres, il est nécessaire d'amé-

ner une transition plus progressive pour limiter les impacts économiques à court terme en maintenant le cap vers une exploitation durable. « Si nous ne nous préparons pas aujourd'hui et que le RMD est maintenu pour 2015 pour tous les stocks, les efforts demandés aux pêcheurs dans un délai si court risquent d'être énormes, explique Jacques Pichon, directeur de Les Pêcheurs de Bretagne. Avec une baisse de 40 à 50% des Tacs et quotas, on peut même dire que les efforts demandés peuvent être ultraviolets. Nous avons donc tout intérêt à faire des propositions qui permettront une transition plus douce. »

Parmi les pistes de réflexion les plus avancées, l'amélioration de la sélectivité semble tenir la corde. D'autant plus que la Commission a déjà été sensible à cet argument. Le Conseil des ministres des Pêches de décembre 2013 avait notamment pris l'engagement de mettre en place des mesures de sélectivité supplémentaires, contre une baisse de TAC d'églefin moins sévère que proposée initialement (-35% au lieu de -75%). Pour le moment, les recommandations conduiraient, si elles étaient suivies, à de nouvelles baisses massives des TAC du cabillaud et de l'églefin (41% pour chacun). Il est donc temps d'être force de proposition du côté des pêcheurs. D'autre part, la Commission entend faire respecter les engagements pris en matière d'amélioration de la sélectivité.

« En concertation avec nos collègues irlandais, anglais et belges, nous avons estimé que le seul moyen d'obtenir un résultat moins catastrophique au conseil de décembre serait de proposer une solution pour faire di-

...si la CE entend renforcer les règles, autant que nous n'attendions pas qu'elle fasse des propositions précises car elles seraient certainement plus rigoureuses que les nôtres...

minuer la mortalité par pêche sans réduire les TAC dans de telles proportions, pense Jacques Pichon. Il nous semble aussi que si la CE entend renforcer les règles pour améliorer la sélectivité des chaluts, autant que nous n'attendions pas qu'elle fasse des propositions pré-

cises car elles seraient certainement plus rigoureuses que celles qui émaneraient de nos rangs. » C'est la raison pour laquelle, l'Organisation de Producteurs met sur la table une proposition de renforcement des mesures de sélectivité actuellement en vigueur en zone VII f-g (jonction entre la Mer Celtique et la Mer d'Irlande).

Cette proposition consiste à augmenter la dimension des mailles du panneau à mailles carrées (PMC) pour les passer de 100 à 120 mm. Cette modification ne s'appliquerait qu'à l'Ouest de la longitude 8°W plutôt qu'à l'ensemble de la zone où le PMC est actuellement obligatoire. A l'Est, la réglementation serait inchangée. Ce découpage est demandé par les Irlandais qui disent avoir une pêche ciblée de merlan dans la partie sud-est de la mer Celtique et ils considèrent que les pertes de petits merlans de taille commerciale que l'augmentation de maillage induirait ne sont pas supportables. Cette proposition risque d'être insuffisante pour la Commission mais nous n'en sommes qu'au début des discussions. Il est probable que pour être acceptée, cette proposition doive intégrer l'augmentation du maillage du PMC dans l'ensemble de la zone VII f-g.

\*RMD (Rendement Maximum Durable) : volume maximal de captures qui peut-être prélevé chaque année sur un stock de poisson donné sans menacer sa capacité de reproduction future.

## PROJET

# Une traçabilité améliorée pour renforcer le contrôle des produits et l'information des consommateurs

La nouvelle Organisation commune des marchés (OCM) fixe des règles relatives à l'information des consommateurs des produits de la pêche et de l'aquaculture plus complètes que les précédentes. Elles entreront en vigueur le 13 décembre prochain et s'appliqueront à tous les stades de la filière du producteur au consommateur. Décryptage.

**A**ux mentions déjà obligatoires depuis 2001 (dénomination commerciale et mode de production), l'étiquetage des produits de la mer sur les étals devra mentionner l'engin de pêche et la localisation plus précise et explicite de la zone de pêche.

Comme nous l'explique André Guéguen, directeur délégué de *Les Pêcheurs de Bretagne*, les mentions obligatoires seront désormais les suivantes :

❖ **La dénomination commerciale et le nom scientifique**

❖ **La méthode de production :** « pêché », « élevé »

❖ **La méthode de pêche :** « senne », « chalut », « filet », « ligne »

❖ **La zone de pêche.** Jusqu'à présent, seule la zone FAO était exigée (« Atlantique nord-est » par exemple) ce qui donnait peu d'indication aux consommateurs. Dorénavant, les zones de capture plus précises et explicites devront figurer de manière écrite et à l'aide d'une carte ou d'un pictogramme des différentes zones. Les opérateurs pourront aussi indiquer une zone de capture ou de production plus précise ou plus parlante : Golfe de Gascogne, baie d'Arcachon.

❖ **Le pays d'élevage** (pays dans lequel « le produit a atteint plus de la moitié de son poids final ou est resté plus de la moitié de la période d'élevage »). Dans le cas d'un crustacé ou d'un mollusque, le pays d'élevage est le pays « dans lequel il a passé la dernière phase du processus d'élevage ou de culture, d'une durée minimale de 6 mois ».

❖ **Produit « décongelé » le cas échéant**

❖ **La « date de durabilité minimale »**

Ces informations peuvent être données par l'intermédiaire de tableaux (liste des noms scientifiques), cartes (zones de pêche) et/ou de piques-prix (dénominations commerciales, mode de production et engin de pêche).

En cas de mélanges d'espèces identiques mais de provenances différentes, la méthode de production de chaque lot doit être indiquée.

Concernant la zone et l'engin de pêche, celles du lot le plus représentatif peuvent suffire à condition de les accompagner d'une mention du type « et autres zones » ou « et autres engins ».

André Guéguen attire notre attention sur le fait qu'à ces mentions obligatoires peuvent s'ajouter des indications facultatives comme par exemple le pavillon du navire (nationalité). Si cette information n'est pas obligatoire à l'échelle de l'Union Européenne, on pourrait envisager qu'elle le soit à l'échelle française rejoignant la démarche de promotion des produits issus de la pêche française portée par France Filière Pêche et sa marque Pavillon France.



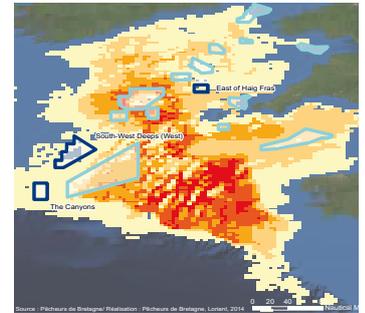
■ Les consommateurs mieux informés jusqu'au point final de vente

Ces nouvelles obligations vont nécessiter dans les mois à venir quelques ajustements au niveau de l'organisation des ventes des produits de la pêche et de l'aquaculture afin que les informations requises soient correctement transmises d'un maillon à l'autre de la filière. Espérons que des bénéfices en soit tirés en termes de valorisation des produits locaux.

## BRÈVE...

### Quoi de neuf pour les Aires Marines Protégées ?

**D**ans notre newsletter n°3 du mois de janvier 2014, nous vous présentions les MCZ (Maritime Conservation Zones), un nouveau genre d'AMP (Aires Marines Protégées) mis en place par le gouvernement britannique au large de l'Angleterre.



Les mesures de gestion applicables aux zones désignées lors de la phase 1 du projet MCZ n'ont toujours pas été définies et nous sommes en attente de propositions. En revanche, dans le cadre de la phase 2, le gouvernement britannique a déjà pré-identifié de nouvelles zones susceptibles d'être elles aussi désignées comme futures MCZ. La consultation des usagers de la mer concernés débutera au début de l'année 2015 afin de sélectionner les zones définitives. Comme lors de la phase 1, *Les Pêcheurs de Bretagne* prendra activement part à cette consultation en identifiant précisément les activités de ses adhérents sur les secteurs proposés afin de limiter l'impact économique de l'instauration de ces nouvelles MCZ tout en maintenant leur intérêt écologique.

Quant aux nouvelles AMP françaises dites AMP « du large » dont nous vous parlions dans la newsletter n°5 de juillet 2014, une étude des activités de pêche sur les grands secteurs potentiellement concernés a été réalisée par LPdB en collaboration avec les autres OP et Comités des Pêches concernés. Elle a été transmise début octobre aux divers acteurs de la désignation des sites (Directions Interrégionales de la Mer, Agence des Aires Marines Protégées, Direction de l'Eau et de la Biodiversité...). La concertation est donc en cours.

## LES CHIFFRES

### Bilan de la campagne estivale de thon

- > Environ 4 500 T
- > 28 chalutiers pélagiques (14 paires)
- > 87 marées de début juillet à fin octobre

> Prix moyen sur la période : 1,86 €/kg (données au 14/10/14)

Prix de vente au kg compris entre 1,80 et 2,20 € jusqu'à fin août et entre 1,40 et 1,80 € depuis début septembre. 22 d'entre eux (11 paires) ont également pêché leur quota de thon rouge (environ 55 tonnes en tout).



# ... QUE L'ON NOUS LAISSE BOSSER !

**Soazig Palmer-Le Gall, patronne de l'Armement bigouden, défend bec et ongles ses pêcheurs et son métier. L'armatrice installée au Guilvinec considère que la filière française a suffisamment su se remettre en question par le passé. Aujourd'hui, elle ne souhaite qu'une chose : travailler... Tout simplement.**

Le ton est direct. Le regard franc. Soazig Palmer-Le Gall ne perd pas de temps en fioritures. Même si elle sait être accueillante, elle n'oublie pas d'aller à l'essentiel. A 55 ans, la présidente du directoire de l'Armement bigouden installé au Guilvinec est une chef d'entreprise accomplie. Sa société affiche une santé presque insolente : 11 bateaux de pêche de « 24 mètres », 75 marins, 12 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2013 pour un tonnage qui se rapproche des 4 000 tonnes annuelles. Un détail : ne lui demandez surtout pas si le fait d'être une femme est un atout ou un handicap dans ce milieu. « On me pose toujours la même question au lieu de s'intéresser à la manière dont je conduis mes affaires. C'est quand même ça l'important, non ? »

Soazig se tient loin des clichés ! Elle leur tourne même le dos depuis qu'elle a fait ses premiers voyages. Pendant ses études, la jeune étudiante en sociologie et linguistique ne tient déjà pas en place. Elle part faire sa maîtrise en Malaisie sur « l'acculturation d'une Française » vivant dans un village reculé. Ironie de l'histoire : elle apprendra plus tard qu'elle est en fait la sœur d'un homme politique français. Dix ans plus tard, c'est au Vietnam qu'elle rencontre son Australien de mari, David. Le couple donne naissance à deux enfants qui sont aujourd'hui trilingues (français, anglais, breton). « C'est une richesse extraordinaire que de maîtriser plusieurs langues, insiste-t-elle. Non seulement c'est utile mais en plus ça ouvre l'esprit. On est obligatoirement tourné vers les autres, curieux, attentif et forcément plus tolérant. » Des qualités que la jeune femme pensait mettre au service de la recherche universitaire.

“ *Moi, je ne pensais pas au monde de l'entreprise* ”

Mais les places sont chères dans le domaine des sciences humaines, pour ne pas dire inexistantes. C'est finalement l'entreprise familiale qui en bénéficie.



« Moi, je ne pensais pas au monde de l'entreprise, avoue-t-elle. C'est mon père qui a repris l'Armement bigouden en 1971-72 après sa carrière de pilote de ligne. Il a redressé la société d'une main de maître. Il a renouvelé la flotte, apporté de la sécurité aux équipages et a trouvé les clefs de la rentabilité. » Encore étudiante, elle travaille dans l'entreprise comme saisonnière puis à mi-temps comme secrétaire. Très vite, ce temps partiel se transforme en plein temps. En 1994, le papa Thomas prend « sa deuxième et dernière retraite ». Soazig partage alors les responsabilités du directoire avec Alain Jadé et un responsable technique. Entre 1996 et 2002, l'armement passe de 8 à 11 navires. Elle perpétue la tradition en baptisant chaque bateau d'un nom breton. Son père, en son temps, avait même questionné Per-Jakez Hélias (auteur notamment du *Cheval d'orgueil*) pour s'assurer de la bonne syntaxe. Le premier bateau s'appelait le « *Bara pemdez* » (le pain

quotidien). Un symbole qu'elle compte bien défendre.

« Nous devons pouvoir vivre correctement de notre métier mais pour cela il faut que l'on nous laisse bosser ! Tranche-t-elle. Le poisson français est aujourd'hui considéré comme une variable d'ajustement. Face aux poissons étrangers on a du mal à faire le poids car la base salariale est très largement en notre défaveur. En France, nous avons comme principe qu'à travail égal, salaire égal et, c'est très bien comme ça. Mais nous sommes un peu seuls au monde... » Malgré ce contexte, la patronne chouchoute ses salariés et leur donne les moyens de mettre en valeur leur savoir-faire. L'entreprise prend en charge la moitié des cotisations Enim des marins, 60% de la mutuelle prévoyance, le gasoil est dans les frais communs comme le veut la tradition finistérienne...

« Il faut savoir reconnaître leur travail même si ça pèse sur les comptes d'exploitation, insiste-t-elle. En retour, on a un travail d'une très grande qualité. En plus, ils n'hésitent jamais pour tester une hélice-pompe plus économe quand on leur demande, une grille à lottes, ou la maille T 90 pour épargner les juvéniles. »

“ *Notre métier est le plus surveillé au monde* ”

Démarré en octobre avec *Les Pêcheurs de Bretagne* et des scientifiques, ce dernier test devrait profiter à toute la profession en permettant une meilleure connaissance de cette espèce. Méfiante vis-à-vis des administrations française et européenne, Soazig n'est ni optimiste ni pessimiste sur son avenir. Elle souhaite simplement que l'on respecte les pêcheurs qui ont fait leur *mea culpa* depuis bien longtemps. « Notre métier est le plus surveillé au monde alors qu'on nous laisse l'exercer de manière intelligente. » C'est assez direct ? ■

## La lettre d'information des Pêcheurs de Bretagne . Novembre 2014 . N° 6

Directeur de Publication : Jacques Pichon. Comité de rédaction : Marion Fiche, Nolwenn Gace-Rimaud, Yves Foëzon. Conception, rédaction et mise en page : Djamel Bentaleb, Décrocher la Une et Mathilde Desgré, Karbone Studio. Cette lettre est téléchargeable sur le site internet [www.pecheursdebretagne.eu](http://www.pecheursdebretagne.eu)  
Contact Presse : Agence Albine&co . 7 Rue de Surène 75008 Paris . Tél. : 01 58 18 35 25 . Fax : 01 58 18 35 29 // Mélanie Coquelin & Agnieszka Rochowicz . m.coquelin@albineco.com . a.rochowicz@albineco.com

CONTACTS  
**QUIMPER**  
Tel.+33(0) 2 98 10 11 11 . Fax.+33(0) 2 98 10 36 10  
7, rue Félix Le Dantec . Créach Gwen  
BP 61225 . 29102 Quimper

**LORIENT**  
Tel.+33(0) 2 97 37 31 11 . Fax.+33(0) 2 97 37 78 42  
6, rue Alphonse Rio . 56100 Lorient

**LE GUILVINEC**  
Tel.+33(0) 2 98 58 02 11 . Fax.+33(0) 2 98 58 90 11  
Terre plein du port . 29730 Le Guilvinec